

Introduction et vue d'ensemble

L'Accord de libre-échange conclu par le Canada et les États-Unis constitue une entente historique qui régit les échanges bilatéraux les plus importants du monde. Son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989 permettra aux deux pays d'atteindre d'importants objectifs. L'Accord entraînera en effet la disparition d'obstacles au commerce de marchandises et de services entre les deux pays. Il favorisera une concurrence loyale dans la zone de libre-échange et assouplira considérablement les conditions relatives aux investissements transfrontaliers. Il établira également des procédures efficaces pour l'administration conjointe de ses dispositions et le règlement des différends. Équitable et avantageux pour le Canada et les États-Unis, cet accord pose les assises d'une coopération bilatérale et multilatérale qui aura pour but d'en rehausser et d'en étendre les avantages.

L'Accord jouera un rôle important dans la croissance soutenue, le développement et la prospérité économiques du Canada. Il est conforme aux obligations contractées par le Canada envers ses partenaires commerciaux en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), dont il reprend les principes tout en les appliquant à de nouveaux domaines comme les services et les mesures concernant les investissements liés au commerce. Cet accord, et la position adoptée aux négociations multilatérales de la ronde Uruguay menées sous l'égide du GATT, montrent que le Canada est déterminé à abaisser les barrières commerciales dans le monde. Pierre angulaire de la stratégie économique globale du gouvernement, la libéralisation du commerce offre aux Canadiens la possibilité de croître et de prospérer dans un contexte économique compétitif et dynamique.

Les effets positifs notables de l'Accord sur la croissance économique, les revenus et l'emploi aideront les gouvernements à stimuler le développement économique dans les régions les plus défavorisées du Canada et à poursuivre les programmes sociaux dont bénéficient tous les Canadiens.

Dès le début des négociations commerciales bilatérales, des consultations ont été amorcées auprès d'un grand nombre de sources. Le Comité consultatif sur le commerce international et les 15 Groupes consultatifs sur le commerce international ont sollicité l'opinion du monde des affaires. Les premiers ministres ont tenu neuf réunions spéciales et ont également discuté des négociations à leur première Conférence annuelle des premiers ministres. Des représentants au commerce des provinces ont participé à des réunions régulières du Comité fédéral-provincial des négociations commerciales, ainsi qu'aux travaux de groupes de travail distincts sur chaque élément de l'Accord. Pour chaque sujet abordé dans le cadre des négociations, le gouvernement a consulté des spécialistes des ministères compétents, veillant à établir la coopération interministérielle la plus étroite possible. Jamais des négociations commerciales internationales n'avaient donné lieu au Canada à des consultations d'une telle ampleur, qui ont permis de prendre en considération autant que possible intérêts et conseils en ce qui concerne chacun des éléments de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.